



LA GAZETTE DE QUEBEC. Est publiée chaque jour, chez Nelson & Co., imprimeurs... L'abonnement pour les deux papiers 30s. par an, et 9s. frais de poste...

—La réponse du cabinet anglais sur la question d'intervention a été négative. La discussion s'est engagée hier dans le conseil des ministres aussitôt qu'on en a eu connaissance. "A midi, le conseil s'est séparé sans avoir pris aucune détermination. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe."

—L'intercession de la France pour le Mexique. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe.

—L'intercession de la France pour le Mexique. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe.

—L'intercession de la France pour le Mexique. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe.

—L'intercession de la France pour le Mexique. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe.

—L'intercession de la France pour le Mexique. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe.

—L'intercession de la France pour le Mexique. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe.

—L'intercession de la France pour le Mexique. Ce matin il s'est réuni de nouveau; et quoiqu'on ne sache point encore au juste ce qui a été résolu, tout porte à croire que la majorité des ministres est tout à fait contraire à l'intervention directe.

vers les bâtisses adjacentes, qui furent heureusement sauvées. Nous sommes informés que MM. Ward & cie. étaient assurés pour 2,500l. Nous annonçons avec plaisir que les ouvrages de la fonderie continueront comme de coutume. (Herald.)

Nous trouvons sur la Minerve de jeudi dernier les résolutions qui suivent, adoptées par le conseil de ville de Montréal, à l'égard des charges de clercs des marchés:—

Conseil de ville, Montréal, mardi, 21 juillet. Résolu.—Sur motion du Dr. Nelson, secondé par Jos. Roy, marchand, que Tous. Peltier, C. D. Day, écriv. avoc., soient employés immédiatement par le conseil, pour prendre toute mesure nécessaire pour mettre à exécution les résolutions du conseil qui ont rapport aux marchés de Montréal.

Résolu.—Sur motion du Dr. Nelson, secondé par le Dr. Lusignan, que le maire doive faire les poursuites criminelles ou autres nécessaires, pour qu'il soit instruit immédiatement contre les clercs des marchés, et les notables, compromis dans les infractions de la paix publique et des résolutions du conseil, lundi dernier, et que les avocats, T. Peltier et C. D. Day, écriv. avoc., soient employés à cet effet.

Nous avons dit que le conseil de ville avait destitué M. Cherrier; nous lisons la lettre suivante sur le même journal de jeudi dernier, qui est datée du jour postérieur aux résolutions que nous venons de citer:—

Montréal, 22 juillet, 1835. Monsieur,—Je vous prie de vouloir bien informer le conseil de ville, que je ne me proposant plus d'agir, à l'avenir, comme avocat de ce corps, je désire que quelqu'autre personne soit choisie pour me remplacer relativement aux affaires qui m'avaient été confiées et qui ne sont point encore terminées.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur, C. S. CHERRIER, avocat. A Mr. le maire de Montréal.

L'article suivant se lit dans la Minerve de jeudi soir: "Mardi, vers 10 heures du soir, Mr. Aubin venait de quitter devant le corps de garde de la prison, plusieurs personnes avec lesquelles il avait passé la soirée, et se dirigeait vers son logis, chez M. Murphy, marchand, lorsqu'à quelques pas il vit deux hommes qui s'embaillaient l'observer; l'un d'eux dit: it is the man; mais M. Aubin ne comprit pas ces mots. Il passa cependant sans faire attention, mais entendant marcher derrière lui, il retourna la tête et fut frappé d'une grosse garette à trois branches. Il tomba du coup, et ne se releva que quelques secondes après; il courut cependant après ceux qui l'avaient frappé, vers la rue St-Paul, espérant avoir quelques secours du guêt; mais sa vue était troublée, il perdit bientôt la trace de ses assassins; il se traîna machinalement jusqu'à l'hôtel de Orr, où il entra dans un état pitoyable. Le coup avait entouré toute la tête; une ligne plus haut il avait un œil perdu, et ses tempes étaient horriblement contusionnées; son chapeau avait heureusement amorti une partie de la blessure mortelle que ses lèches assaillants pensaient lui avoir faite. Mr. Aubin est obligé de garder le lit aujourd'hui, par suite de cet événement."

tester ainsi en faveur de cette maison, c'est qu'elle jouit d'une main morte. On assure que ce M. laisse en meubles et en immeubles une valeur d'environ £4000. (Echo du Pays.)

Ce n'est pas l'honorable D. B. Viger qui fait imprimer les discours qu'il a prononcés aux séances du conseil législatif à sa dernière réunion, comme dit la Gazette de Québec, mais un jeune monsieur de Montréal, administrateur comme tant d'autres de l'éloquence et du noble dévouement de notre illustre concitoyen. (Ib.)

Comme on le verra par annonces insérées dans notre feuille de ce jour, les exercices littéraires du collège de St-Hyacinthe doivent avoir lieu le 28 juillet et ceux du collège de Chambly le 28 juillet. (Ib.)

QUEBEC: MARDI, 28 JUILLET, 1835. Les journaux de New-York de jeudi soir dernier sont sans nouvelles plus récentes. Les journaux du Haut-Canada annoncent le départ d'une expédition le 16, de Toronto, pour explorer une étendue de terrain au nord et à l'est du lac Huron. Elle est sous le commandement de M. le lieutenant Carthey de la marine, aidé de M. le lieutenant Baddeley du génie de la garnison de Québec, de MM. Hawkins et Richardson arpenteurs, et de M. Beeman, et environ vingt voyageurs.

Ceux de Montréal, annoncent une hausse dans les prix des alkalis d'un scheling par quintal sur la potasse, qui se vend à 31s6; perlasse 34s. La farine a aussi subi une hausse; 1000 quarts de fine du Canada s'étaient vendus à 26s6 à 3 mois de crédit.

Ce qui suit est tiré du Democrat d'Oxford, état du Maine. "Le colonel Long, du génie des Etats-Unis, est passé par cette ville jeudi dernier, se rendant à Québec, afin d'examiner le pays et chercher les moyens les plus faciles pour un chemin à lisses. Jusqu'ici la route était beaucoup plus favorable qu'il n'avait anticipé d'après les documents qu'il avait reçus, et l'on nous apprend qu'il a exprimé une opinion décidée que jusques-là, il n'y avait pas de sérieux obstacles au chemin à lisses proposé. L'on nous dit qu'il doit revenir par la vallée du Kennebec."

Les journaux d'Halifax du 15 du courant, ne fournissent rien d'intéressant à part de l'arrivée de la frégate de S. M. la Fortesur ce port, dont l'équipage était atteint de la fièvre jaune. Nous donnons les renseignements suivants, les seuls qui soient publiés. Il n'est jamais, selon notre mémoire, arrivé un bâtiment à un port si septentrional avec cette maladie.

Halifax, 15 juillet.—Arrivé, la frégate de S. M., la Forte, commodore Pell, 13 jours de la Havane, et 33 jours de la Jamaïque, ayant perdu 3 hommes de son équipage et 84 étant maintenant atteints de la fièvre jaune. Nous annonçons avec regret que la Forte a abordé le pavillon jaune en rentrant sur notre rade, et qu'il y a encore beaucoup de maladie à bord. Nous croyons que l'on n'a communiqué avec elle que par signaux; elle est allée au bassin de Bedford et nous supposons qu'elle débarquera ses malades sur l'île dite Miller qui est un site agréable, aéré et retiré, où l'on peut leur porter tous les soins. (Royal Gazette.)

le colonel GREENE l'un des agents du Maine, étaient présents. Le colonel Long n'était pas encore arrivé en ville, ayant été probablement détenu par le mauvais temps. Un sous-comité de cinq membres a été nommé pour surveiller les préparatifs nécessaires. La liste des souscripteurs qui n'avaient été mise que sur la table, et qui se montait à plus de £50, la maximum n'excédant pas 10 dollars pour chaque personne, sera présentée au public.

Réponse de Son Excellence à l'adresse que lui a présentée, en corps, samedi, le bureau du commerce de Québec:—"Messieurs,—Je vous remercie sincèrement pour vos expressions de regrets au sujet de mon prochain départ de ce pays, communiquées par cette adresse de la part du comité de commerce, député du corps commercial de la cité de Québec—un corps pour lequel je ne cesserais jamais d'entretenir des sentiments d'estime et de respect.

"Messieurs; je ne me sens que de faibles droits à vos remerciements quant aux avantages qui peuvent avoir résultés aux intérêts commerciaux de cette colonie pendant le cours de mon administration.—Quoiqu'animé du constant désir de les avancer, ainsi que tous ceux de la province, mes efforts dans ce but ont été opposés invariablement par une influence mal exercée en cette province, qui n'a d'autre espoir de prolonger sans existence qu'en retardant les améliorations générales du pays; et des occupations, que sous de plus heureuses circonstances, j'aurais pu dévouer à quelque entreprise avantageuse ou quelque mesure profitable au public, ont été inévitablement occupés à repousser (sous des inconvénients auxquels je ne donnerai garde de faire plus particulièrement allusion en cette occasion) des attaques, quelques-unes ouvertes, et d'autres sous déguisement, faites contre les plus chers intérêts de la province, tant politiques que commerciaux, qui, si elles étaient renouvelées et couronnées de succès, devraient nuire à la liaison entre le Bas-Canada et la mère-patrie.

Je sens très-bien, messieurs, la grande importance du commerce des bois pour l'Amérique Britannique; et soyez assurés que quoique mes relations officielles avec ce pays cessent au moment de mon départ d'ici, je n'oublierai désormais aucune occasion d'appuyer cette importante branche du commerce et d'encourager autant que me le permettront mes faibles moyens, toutes les mesures qui tendront à avancer les intérêts commerciaux du Bas-Canada.

"Et maintenant, messieurs, en me séparant de vous, permettez-moi de vous offrir les remerciements sincères de Lady Aylmer ainsi que les miens, en agréant les expressions obligées envers nous deux, qui comporte la conclusion de votre adresse, et de réciproquer nos souhaits sincères pour la santé et le bonheur de ces messieurs et de leurs familles, qui y ont pris part; pour le surcroît de prospérité des intérêts commerciaux de la cité de Québec.

"Château St. Louis, Québec, 25 juillet, 1835." Les procédures officielles du conseil de ville de Montréal constatent que M. CHERRIER, son avocat, a donné sa démission le 22 du courant, par une lettre adressée au Maire, postérieurement à l'adoption, le 21, de deux résolutions qui nommaient MM. Day et Peltier, avocats, dans le but de faire exécuter les résolutions du conseil qui décrétaient la destitution des clercs du marché, contre laquelle M. Cherrier s'était prononcé dans sa capacité professionnelle.

Nous devons à la politesse d'un amis, des exemplaires, modifiés par le comité de la chambre des communes, des projets de loi devant être "pour régler le transport des émigrés dans les bâtiments du commerce, aux possessions Britanniques du continent et des Iles de l'Amérique Septentrionale;" ainsi que celui "pour modifier et consolider les lois qui ont rapport aux marins en service sur les bâtiments du commerce;" et "pour établir et régler un enregistrement des marins."

Le premier a déjà reçu publicité, mais le comité a fait plusieurs modifications, dont voici les principales: "Aucun bâtiment ne portera pas plus de 3 personnes par chaque 5 tonneaux, et aura 5 1/2 pieds d'entrepont ou érigera une plateforme temporaire où il n'y aura pas de pont, et trois pouces entre le dernier bord de lits et le pont; 50 gallons d'eau pure et 70lbs. de pain pour chaque passager seront constatés être à bord; les bâtiments qui n'auront pas le nombre complet de passagers, pour transporter trois pieds cubes de fret pour chaque passager de moins, sur l'entrepont. Un chirurgien pour chaque bâtiment portant 100 passagers ou plus, et une quantité suffisante de médecines quand il se trouvera moins de 100 passagers; le capitaine responsable par amende de £20 s'il débarque un passager à aucun port que celui pour lequel il aura contracté; 2 enfans au-dessous de 13 ans, et 3 au-dessous de 7 ans, compteront pour un passager; le capitaine doit payer 1s. par jour à chaque passager pour tous les délais, outre que ceux provenant de gros temps, par chaque jour que le départ sera retardé; le capitaine obligé de garder et nourrir les passagers à bord 48 heures après avoir jeté l'ancre au lieu de destination; les fausses listes considérées misedemeanor, et le capitaine puni par une amende de pas moins de £5 et n'excédant pas £20.—Le capitaine donnera caution aux douanes pour £1,000 que le bâtiment est propre pour la mer, et que toutes les règles et réglemens en vertu du dit acte seront accomplis; aucune poursuite ne sera maintenue après l'expiration de 12 mois de calendrier, à dater de l'arrivée en Amérique ou du retour du bâtiment en Europe. L'acte n'a aucun rapport aux bâtiments transportant des passagers, qui n'en auront pas plus qu'un pour chaque cinq tonneaux. Il ne s'étend pas à la Bermuda, aux Bahamas, ni aux Iles Occidentales anglaises."

Sur notre prochaine feuille, nous donnerons un aperçu du projet de loi sur les marins des bâtiments du commerce. Il n'y a pas de doute que ce projet ainsi que celui sur le transport des passagers, deviendront des lois sans aucun changement considérable.

JOURNAUX DE PARIS JUSQU'AU 12 JUILLET.

Paris, 12 juin.—Notre correspondance espagnole ne nous a apporté aujourd'hui aucun fait important. Les derniers succès de Mérida ont dissipé les obstacles qui rendaient difficiles ses communications avec l'armée de Navarre. Sa réunion avec Zumalacarréqui favorisera les opérations en Castille et la marche de la division qui doit ouvrir à Charles V. la route de Madrid.

Voilà donc l'intervention abandonnée, dit le Journal des Débats; indéfiniment ajournée, dit le temps.

On se bornera, selon le Messager, à envoyer en Espagne les six mille étrangers de la légion d'Alger; six mille hommes quand cent mille n'auraient pas suffi! Voilà tout le secours que la révolution de France peut donner à l'insurrection d'Espagne.

Encore une des puissances qui ont fait la révolution, que la révolution travaille à détruire; hier on démolissait les journalistes, aujourd'hui c'est le tour des avocats. Voilà des extraits d'un article de M. de Cormenin, où tout le corps du barreau est assez vivement flagellé dans la personne de M. Sauzet.—Ainsi, tous les éléments qui ont concouru au renversement des principes sociaux, sont occupés à se dévorer mutuellement.

—Un journal dit qu'il est sérieusement question du mariage du duc d'Orléans avec une princesse de Wurtemberg, et que l'empereur Nicolas, dont on connaît l'influence sur la cour de Stuttgart, loin de contrarier cette alliance, exprime le désir qu'elle puisse se conclure.

—Nous recevons un lettre de Tunis, 23 mai, qui nous transmet quelques renseignements sur la mort du bey dont nous avons annoncé le décès il y a trois jours.

"Le bey de Tunis, qui depuis six mois et plus, traînait languissant sa vie, a expiré le 20 de ce mois, à 7 heures du matin. Sidi Mustapha, son frère (le même qui par le traité du 8 août, conclu par le maréchal Clausel, devait gouverner à Constantine.) lui a succédé au trône; ce changement s'est fait avec la plus grande tranquillité, chose extraordinaire, car avant la mort de Sidi Hussein, on parlait d'une conspiration ourdie par le sabab-tabah, ministre de la justice, en faveur du fils aîné du défunt. Il n'en a rien été. A 10 heures du matin, trois coups de canon se sont fait entendre: le divan venait de proclamer Sidi-Mustapha. Aussitôt il est monté sur le trône aidé du sabab-tabah qui lui a baisé la main en lui disant: "Je te reconnais pour mon souverain et maître, et je suis ton esclave. Non, lui a répondu le nouveau bey, tu es mon fils." Le ministre restera au pouvoir et probablement, comme par le passé, ce sera encore lui qui gouvernera, qui protégera et exercera pour son propre compte le monopole, et qui ruinera s'il le peut, le commerce des Européens, car il ne les aime pas.

—Le Café Procope, si célèbre par la prééminence de ses anciens beaux esprits, vient de voir ses chroniques enregistrées par un spirituel écrivain, M. Roger de Beauvoir.

—On assure que l'empereur d'Autriche fera un voyage en Bohême vers l'automne. Vers la même époque, le prince de Metternich se rendra à sa terre de Königswarth; et comme on attend l'empereur de Russie à Kalisch, le roi de Prusse à Tœplitz, et le chancelier russe Nesselrode à Carlsbad, vers le mois d'août ou de septembre, on ne doit pas s'étonner du bruit qui a été généralement répandu d'une entrevue des monarches alliés à Tœplitz, accompagnés de leurs ministres des relations étrangères.

—La crise financière qui accable les bourses de Paris et de Londres, a eu un funeste coup à Bruxelles. Deux des plus grands spéculateurs de la place, étant dans l'impossibilité, de faire face à leurs engagements, toutes les transactions ont été suspendues.

—L'Encyclopédie catholique, dont nous avons annoncé le projet au mois de septembre dernier, est une de ces entreprises destinées à compléter le mouvement religieux qui a remplacé celui de la philosophie du 18e siècle. Opposée à celle qui fut exécutée sous l'influence des chefs de la secte, et rédigée sous le point de vue du catholicisme, elle répondra à un besoin de l'époque en remettant la science humaine en harmonie avec les principes religieux dont elle n'a été séparée que par les combinaisons de la mauvaise foi et des erreurs préconçues des ennemis du christianisme. Nous apprécions avec plaisir que cette publication, qui a exigé une longue préparation, va être immédiatement commencée, et que des écrivains distingués, qui offrent toutes les garanties désirables sous les rapports essentiels des doctrines et du talent, se sont associés à cette œuvre de restauration sociale. Ce sera avec non moins d'empressement que nous applaudirons au succès de leurs efforts en faveur de la vérité.

—ONDACTIONS.—Une partie de l'Orléanais est ravagée par l'inondation. Les agents des ponts et chaussées d'Orléans qui résident à Beaugency, ont fait tous leurs efforts pour éviter de grands désastres mais ils n'ont pu empêcher les digues d'être submergées malgré les efforts de travailleurs.

—On écrit d'Angers le 6 juin: "Une crue subite et extraordinaire vient d'avoir lieu dans la Loire. Toutes les plaines qui l'avoisinent sont inondées. Une grande quantité de bois laissent sur le rivage, a été entraînée par ce débordement imprévu. On regarde les charnes comme perdus. Plusieurs accidents sont même, dit-on, arrivés. La Maine refoulée par la Loire, s'est à son tour débordée. Les prairies qui sont au-dessous et au-dessus d'Angers, et qui, la veille, étaient au yeux leur belle verdure, n'offrent plus à présent qu'une vaste étendue d'eau."

—On écrit de Toulouse: "L'Hers, le Giron, à les cours d'eau des environs sont débordés. Les pertes de l'agriculture sont incalculables. La Save a coupé la route l'île à Cologne."

ANGLETERRRE.

Le Limerick Chronicle donne les déplorable détails suivants d'un terrible naufrage. Un passager, l'un des 15 échappés du naufrage du Monarch de Liverpool, capitaine Jackson, dit qu'il y avait 240 personnes à bord et qu'ils étaient partis depuis six jours pour New-York, lorsque le bâtiment frappa vers minuit le jeudi 28 de juin, étant alors sous la charge du contre-maître qui était dans un état d'ivresse. Deux cent vingt-cinq personnes ont péri! le capitaine, trois marins, et onze passagers furent ramassés par le Frauces Mary, Flinn, et amenés à Dublin. La plus grande partie des passagers étaient de Limerick; n'y en ayant que quelques-uns de Tipperary, parmi lesquels se trouvaient les nommés Kenchan et Maker dans le voisinage de Cashel.

Les nouvelles de toutes parts confirment le rapport de l'abondance étonnante que promet la prochaine récolte.

La récolte des biés en Irlande a une apparence des plus riches. L'on dit que le bon lard séché se vend par côté, à Chichester, au prix sans exemple, de 2 1/2 d. la livre.

Un ouvrage en un volume intitulé "Discours de lord Brougham sur la théologie naturelle," vient de passer par une seconde édition et obtiendra probablement, nous espérons, une circulation universelle. L'argument au support de l'existence d'une intelligence suprême, qu'il a tiré de la constitution de l'esprit humain, est nouveau et dans notre opinion, entièrement irrésistible. Il est à la portée de l'expérience de tout le monde. Il rend impossible à tout être pensant les moyens de soutenir les sophismes des athées.

PROVINCES INFERIEURES.

Halifax, 12 juillet.—D'après tous les renseignements que nous avons pu recueillir, nous sommes flattés de voir qu'en dépit du retard de la saison, les récoltes semblent promettre à nos agriculteurs un général une bonne, sinon une ample récompense de leurs travaux.—(Acadian Recorder.)

Saint-Jean, (N.-B.) 15 juillet.—Il circule depuis quelque temps de mauvais bruits dans le public, sur d'étranges transactions en connivance avec le département des terres de la couronne. Notre correspondant de Frédéricton nous assure qu'il y a beaucoup de sensation, excitée par plusieurs choses qui ont transpiré depuis peu; et particulièrement depuis le fait que l'indomptable persévérance d'un individu à continuellement demander (sans redressement) à des griefs fortement représentés, a induit Son Excellence le lieutenant-gouverneur à considérer personnellement et minutieusement le sujet, qui, nous dit-on, est d'une singulière nature. Une réunion publique aura lieu à Frédéricton lundi le 13, pour prendre divers sujets en considération; et nous sommes portés à croire qu'entre autres, la mystérieuse circonstance à laquelle on vient de faire allusion sera sérieusement mise en question. Cette réunion a eu lieu depuis à Frédéricton, mais rien n'a transpiré.

HAUT-CANADA.

Toronto, 14 juillet.—L'anniversaire de l'Orange Institution, était tombé sur dimanche dernier, les membres les plus respectables de cette société, en cette cité ne voulurent pas marcher en procession, mais célébrèrent l'événement d'une manière plus joyeuse et moins choquante en dînant ensemble. Lundi, pourtant, deux ou trois loges des campagnes firent la procession dans les rues, d'où il résulta quelques querelles dans l'après-midi, entre quelques égarés de leur parti et d'autres, au bout du chemin Yonge et de la rue Lot. L'on en doit prendre connaissance aujourd'hui à la police, où il y a un nombre nombreux de personnes qui prennent intérêt aux procédures.—(Courier.)

Basil Amyot pour l'appréhension duquel le maire avait offert une récompense de 50 dollars, tel que mentionné dans notre dernière feuille, a été pris en cette cité jeudi matin par le propriétaire de la maison de pension où il avait pris logement quelques jours.—(Ibid.)

L'on mentionne lady Colbourne et un parti de Toronto, parmi les personnages distingués arrivés à New-York.

Niagara, 5 juillet.—Il existe beaucoup de sensation parmi les gens de couleur dans ces environs. Il paraît que quelques personnes du sud ont dernièrement rôdé dans ces environs pour enlever des esclaves marons. Conséquemment, il y a quelques jours, avec le secours de quelques nègres qu'ils avaient induits à leur prêter mainforte, ils réussirent, (par force ouverte, nous dit-on) à enlever trois, un homme avec sa femme et son enfant; mais ayant été poursuivis près de dix miles au delà de Buffalo, par un parti d'hommes de Ste-Catherine, ils furent forcés d'abandonner leur proie. L'on vient de nous dire que les noirs qui se sont prêtés à cet acte de violence contre leurs frères, sont maintenant dans la prison de cette ville.—(Reporter.)

Sandwich, 3 juillet.—De toutes les parties de notre district, nous ne recevons que des nouvelles satisfaisantes des récoltes. Les dernières pluies ont fait beaucoup de bien à l'orge, à l'avoine, au blé-d'inde, au foin et aux patates qui paraissent réaliser les espérances du laboureur. Le bled a bonne apparence; et si l'on peut le moissonner sans avari, la récolte sera plus que moyenne. Dans quelques endroits, les vers ont sans doute beaucoup de dommage au tabac, mais il était assez peu avancé pour pouvoir être remplacé.

BAS-CANADA.

Montréal, (samedi.) 25 juillet.—La fonderie dite Eagle, Griffin Town, appartenante à MM. J. D. Ward & cie. prit en feu hier après-midi vers une heure et demie. L'on nous dit que le feu prit d'abord dans la boutique où l'on donne les pois et doit avoir été communiqué par quelques fourneaux dans cette partie de la bâtisse. La chaleur excessive du jour, jointe à la violence des flammes, défia toute tentative pour sauver cette boutique où se trouvait tout ce qu'il y avait de plus précieux; conséquemment, les pompiers portèrent toute leur attention

vers les bâtisses adjacentes, qui furent heureusement sauvées. Nous sommes informés que MM. Ward & cie. étaient assurés pour 2,500l. Nous annonçons avec plaisir que les ouvrages de la fonderie continueront comme de coutume.—(Herald.)

Nous trouvons sur la Minerve de jeudi dernier les résolutions qui suivent, adoptées par le conseil de ville de Montréal, à l'égard des charges de clercs des marchés:—

Conseil de ville, Montréal, mardi, 21 juillet. Résolu.—Sur motion du Dr. Nelson, secondé par Jos. Roy, marchand, que Tous. Peltier, C. D. Day, écriv. avoc., soient employés immédiatement par le conseil, pour prendre toute mesure nécessaire pour mettre à exécution les résolutions du conseil qui ont rapport aux marchés de Montréal.

Résolu.—Sur motion du Dr. Nelson, secondé par le Dr. Lusignan, que le maire doive faire les poursuites criminelles ou autres nécessaires, pour qu'il soit instruit immédiatement contre les clercs des marchés, et les notables, compromis dans les infractions de la paix publique et des résolutions du conseil, lundi dernier, et que les avocats, T. Peltier et C. D. Day, écriv. avoc., soient employés à cet effet.

Nous avons dit que le conseil de ville avait destitué M. Cherrier; nous lisons la lettre suivante sur le même journal de jeudi dernier, qui est datée du jour postérieur aux résolutions que nous venons de citer:—

